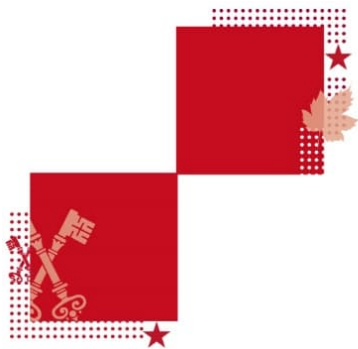




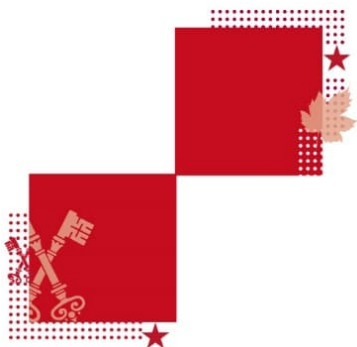
COMMUNE DE
Chamoson
VALAIS.SUISSE

COMPTES 2024

COMMUNE

DE

CHAMOSON



COMMUNE DE
Chamoson
VALAIS SUISSE

Table des matières

Convocation assemblée primaire	3
Message introductif	4
Compte de résultats et des investissements - aperçu	16
Compte de résultats échelonnés - aperçu	17
Bilan - aperçu	18
Tableau de flux de trésorerie	19
Compte de résultats selon les tâches - aperçu	20
Compte de résultats selon les natures - aperçu	21
Compte des investissements selon les tâches - aperçu	22
Compte des investissements selon les natures - aperçu	23
Tableau des crédits d'engagement	24
Indicateurs financiers - aperçu	25
Rapport succinct de l'organe de contrôle	27
Principes pour la présentation et tenue des comptes	29
Etat du capital propre	34
Tableau des provisions	35
Tableau des participations	36
Tableau des garanties	37
Tableau des immobilisations	38

ASSEMBLEE PRIMAIRE

CONVOCATION

L'assemblée primaire de la commune de Chamoson est convoquée le mercredi 11 juin 2025 à 19h30, à la salle polyvalente, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 12 février 2025,
2. Comptes de la municipalité 2024,
3. Rapport de l'organe de contrôle,
4. Approbation des comptes 2024,
5. Divers.

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2024 de la municipalité peuvent être consultés par chaque citoyenne et citoyen, tous les matins, du lundi au vendredi (de 8 heures à 12 heures) au greffe communal ainsi que sur le site internet www.chamoson.net et ce jusqu'à la date de l'assemblée.

Chamoson, le 22 mai 2025

L'administration communale

MESSAGE INTRODUCTIF SUR LES COMPTES 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les communes du 05 février 2004, le conseil communal a le plaisir de vous présenter les comptes 2024 de la commune. Ces comptes, soumis à votre approbation, ont été présentés à l'organe de contrôle prévu par la loi et le conseil communal les a approuvés lors de sa séance du 6 mai 2025.

Remarques préliminaires

Afin de présenter une situation financière claire et transparente, les comptes 2024 ont été tenus conformément à l'ordonnance sur la gestion financière, avec un plan comptable harmonisé et une comptabilité analytique. L'exercice 2024 ainsi que les états de comparaison sont présentés selon les normes comptables MCH2. Nous vous transmettons, avec ces pages, différents tableaux sur le bilan, le compte de fonctionnement et le compte d'investissements ainsi que les graphiques de l'évolution des intérêts passifs, de l'endettement net et de la dette nette par habitant.

Passage aux normes comptables MCH2

Le passage à l'établissement des comptes selon les normes MCH2 a induit que le plan comptable a été adapté par sa structure et sa numérotation. Cette mise à niveau est une opportunité d'affiner une partie de la ventilation comptable là où cela peut être pertinent à des fins de compréhension et d'analyse. Il se peut donc que, durant un certain temps, la comparaison entre les différents états financiers soit un peu moins aisée qu'avant du fait de certains reclassements.

Considérations générales – analyse du résultat

L'exercice 2024 présente une marge d'autofinancement de **Fr. 5'135'899.71**. Elle permet de couvrir les amortissements comptables planifiés de l'exercice de **Fr. 2'568'222.33**. Après intégration des attributions/prélèvements sur fonds et financements spéciaux et des réévaluations sur participations du patrimoine administratif, l'excédent de revenus pour l'année 2024 se monte à **Fr. 1'985'243.49**.

Après le paiement des dépenses nettes d'investissements de **Fr. 1'149'796.93**, l'exercice 2024 présente un excédent de financement de **Fr. 3'986'102.78**. Ce résultat financier porte l'endettement net à **Fr. 22'318'896.97**.

Entre l'exercice 2023 et 2024, la marge d'autofinancement a augmenté de Fr. 1'476'329.15, soit de 40.34%.

- Les revenus financiers ont augmenté de Fr. 2'836'664.61
- Les charges financières ont augmenté de Fr. 1'360'335.46

L'excédent de revenus 2024 est nettement supérieur au résultat de l'année 2023, avec pour raison principale des revenus fiscaux des personnes physiques en augmentation. Pour rappel, les revenus fiscaux de l'exercice sont évalués selon une méthode précise qui a pour but d'estimer avec prudence des montants qui n'ont pas encore été taxés. Pour ce faire, les données effectives de la dernière année complète de taxations définitives sont prises en compte ainsi que les écarts sur les précédentes provisions.

Aperçu des indicateurs financiers et analyse

		2023	2024	Moyenne
1. Taux d'endettement net (I1)				
Dette nette I	CHF	26'350'616.40	22'318'896.97	24'334'756.69
Revenus fiscaux	40 CHF	13'630'748.77	15'315'046.78	14'472'897.78
		193.32%	145.73%	168.14%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

Le **taux d'endettement net** qui s'élève à 145.73% pour l'exercice 2024 est considéré comme **suffisant**, il est en diminution par rapport à l'exercice 2023. Comme indiqué dans le calcul ci-dessus, l'évolution de l'indicateur provient de la diminution de la dette nette et de la hausse des revenus fiscaux. Cet indicateur s'est sensiblement amélioré.

		2023	2024	Moyenne
2. Degré d'autofinancement (I2)				
Autofinancement	CHF	3'659'570.56	5'135'899.71	4'397'735.14
investissements nets	CHF	6'405'046.25	1'149'796.93	3'777'421.59
		57.14%	446.68%	116.42%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 - 100%	cas normal
50 - 80%	récession

Le **degré d'autofinancement** a subi une importante augmentation en 2024, en cause, la marge d'autofinancement qui a subi une hausse de Fr. 1'476'329.15 mais aussi du fait d'un volume d'investissements réalisés moins important durant l'exercice. En 2024 les investissements nets ont été plus que couverts par la marge d'autofinancement.

		2023	2024	Moyenne
3. Part des charges d'intérêts (I3)				
Charges d'intérêts nets	CHF	62'549.35	2'818.75	32'684.05
Revenus courants	CHF	19'902'823.56	22'589'530.40	21'246'176.98
		0.31%	0.01%	0.15%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

La **part des charges d'intérêts** nets est considérée comme **bonne** en 2024 comme en 2023, l'indicateur s'est amélioré entre l'année sous revue et l'année de comparaison.

		2023	2024	Moyenne
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)				
Dette brute	CHF	30'862'330.05	30'095'259.63	30'478'794.84
Revenus courants	CHF	19'902'823.56	22'589'530.40	21'246'176.98
		155.07%	133.23%	143.46%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

La **dette brute par rapport aux revenus** est considérée comme **moyenne**, la situation s'est améliorée en 2024.

		2023	2024	Moyenne
5. Proportion des investissements (I5)				
Investissements bruts	CHF	7'364'693.30	2'867'587.62	5'116'140.46
Dépenses totales	CHF	23'533'436.08	20'064'518.31	21'798'977.20
		31.29%	14.29%	23.47%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

Pour l'exercice 2024, la **proportion des investissements** est considérée comme **moyenne**, en raison du volume des investissements bruts en nette diminution par rapport à l'exercice précédent.

		2023	2024	Moyenne
6. Part du service de la dette (I6)				
Service de la dette	CHF	2'896'532.60	2'656'613.68	2'776'573.14
Revenus courants	CHF	19'902'823.56	22'589'530.40	21'246'176.98
		14.55%	11.76%	13.07%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

Pour l'exercice 2024, la **part du service de la dette** est considérée comme une **charge acceptable**, ce qui était également le cas pour l'exercice 2023. Le ratio a diminué entre 2023 et 2024.

		2023	2024	Moyenne
7. Dette nette 1 par habitant (I7)				
Dette nette I	CHF	26'350'616.40	22'318'896.97	24'334'756.69
Population résidante permanente		4'178	4'291	4'235
		6'307	5'201	5'747

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

L'exercice 2024 indique une **dette nette par habitant** inférieure de Fr. 1'106.- par rapport à l'exercice 2023. L'endettement est toujours considéré comme **très important**.

		2023	2024	Moyenne
8. Taux d'autofinancement (I8)				
Autofinancement	CHF	3'659'570.56	5'135'899.71	4'397'735.14
Revenus courants	CHF	19'902'823.56	22'589'530.40	21'246'176.98
		18.39%	22.74%	20.70%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Le **taux d'autofinancement** est considéré comme **bon**, il s'agit encore d'un indicateur qui a évolué favorablement.

Considérations du Président de la commune

2024 marque la fin de l'essentiel des travaux de rénovation du bâtiment communal et de la crèche-nurserie Le Petit Monde.

Cet édifice spacieux, moderne, fonctionnel et facile d'accès est pratique car tous les services communaux se trouvent ainsi réunis.

Ces chantiers étaient nécessaires et utiles pour le bien-être de toute la communauté.

Les investissements sont à la baisse, de même que l'endettement, les taux d'intérêts restent relativement bas et les échéances bien réparties dans le temps.

Le résultat 2024 et le taux d'autofinancement élevé permettent d'envisager un avenir financier plus serein. La prudence reste requise sur le plan des investissements car il faut penser à l'amortissement de nos dettes.

Caractéristiques des comptes 2024

Sauf exception, les variations qui concernent les amortissements ainsi que les séparations des comptes en lien avec MCH2 ne sont pas commentées.

Conformément à l'ordonnance sur la gestion financière des communes, les principales variations importantes par rapport au budget 2024 sont les suivantes :

Fonctionnement

	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
Administration générale (0)			
1. Législatif 011	29'219.87	18'990.00	18'686.36
2. Frais de représentation 012.3170.00	16'567.59	7'400.00	12'776.30

1. L'écart au budget s'explique principalement par :
 - Un montant plus important que prévu pour le matériel lié aux élections/votations ayant eu lieu en 2024 (011.3100.00) ;
 - Un montant de Fr. 3'348.95 pour le support informatique (011.3133.00) en lien avec les élections, montant non budgété dans le législatif.
2. Les frais de représentation du conseil se sont élevés à Fr. 16'567.59 pour un budget de Fr. 7'400.- car la sortie du conseil de fin de législature n'était pas budgétée.

	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
Ordre et sécurité publics, défense (1)			
3. Conservation du cadastre 1400.3130.15	104'320.40	75'000.00	87'365.65
4. Soldes sapeurs-pompiers 150.3001.10	30'471.50	17'000.00	42'050.25
5. Biens, services et autres charges 150.31	162'924.62	148'490.00	122'666.56
6. Biens, services et autres charges 162.31	74'153.20	18'620.00	19'333.75

3. Les charges pour la conservation du cadastre dépassent le budget prévu de Fr. 29'320.40, elles sont aussi plus élevées que les charges des comptes 2023. Le volume des prestations pour les relevés des bâtiments et des natures continue de croître en 2024.
4. Les soldes des sapeurs-pompiers dépassent le budget de Fr. 13'471.50 en raison du nombre d'heures effectuées pour des sinistres ainsi que les soldes en lien avec les cours et formations. La charge des comptes 2024 est inférieure à celle de 2023.
5. Au total, les charges de biens et services et ACE (autres charges d'exploitation) dépassent le budget de Fr. 14'434.62. Le dépassement du budget a pour cause principale un transfert des charges d'entretien des bornes hydrantes (150.3143.03) du service de l'eau potable vers le service du feu. Ce correctif correspond au plan comptable MCH2. Sans cela, les charges des comptes 2024 auraient été inférieures au budget.
6. Le dépassement du budget provient surtout:
 - De matériel acquis pour les PRU (Points de Rencontre d'Urgence) pour un montant de Fr. 11'588.85 (162.3111.14). Ces achats ont été effectués dans le cadre de recommandations cantonales, elles-mêmes basées sur un concept national. Des subventions ont été allouées à hauteur de Fr. 4'500.- (162.4631.10) ;
 - D'indemnisations pour servitudes sur des abris PC (162.3192.00) pour Fr. 49'772.80, dont 48'000.- prélevés sur le fonds de financement spécial prévu à cet effet.

	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
Enseignement et formation (2)			
7. Petit matériel (fournitures) scolaires 212.3100.05	61'704.03	48'000.00	53'883.39
8. Matériel informatique 212.3113.00	41'716.80	29'000.00	52'293.55
9. Entretien anc. école St-Pierre 212.3144.09	29'219.65	17'510.00	2'577.55
10. Charges de transfert 212.36	1'356'833.00	1'266'080.00	1'241'669.60
11. Particip. pour élèves autres comm. 212.3632.01	40'800.00	0.00	0.00
12. Charges de transfert 213.36	487'844.90	463'200.00	513'884.00
13. Frais pour location du personnel 218.3132.02	21'616.35	5'000.00	43'886.15
14. Autres honoraires conseil. ext. 218.3132.03	10'915.97	0.00	0.00
15. Subventions salaires structure 218.4631.04	134'625.15	167'000.00	141'570.40

7. Le budget 2024 pour les fournitures scolaires n'était pas suffisant. Le dépassement s'élève à Fr. 13'704.03. Les charges pour le matériel scolaire ont encore augmenté par rapport à 2023, comme cela était déjà le cas en 2022. La hausse des coûts de matériel scolaire est liée principalement à l'augmentation du nombre d'élèves (+4.45% pour l'année scolaire 2023-2024 par rapport à 2022-2023).
8. Les frais de matériel informatique sont plus élevés que le budget car ce dernier a été établi « au net », c'est-à-dire déduction faite de la subvention cantonale y relative. La subvention comptabilisée pour la période s'élevait à Fr. 23'000.- (inclue dans le compte 212.4631.02). Ainsi, les charges de matériel informatique se sont révélées être moins élevées que prévu.
9. Le budget pour l'entretien du bâtiment de l'ancienne école située à St-Pierre-de-Clages est plus élevé que prévu d'une part parce qu'une compensation initialement prévue des factures (Fr. 9'835.-) de l'institution qui a réalisé des travaux n'a pas été faite pour des questions de transparence liée à la présentation des comptes. Des recettes de location de la salle polyvalente ont été comptabilisées dans le compte de revenus prévu à cet effet (Fr. 7'500.- dans le 212.4470.00). Enfin, quelques travaux imprévus ont été nécessaires. Il faut noter que des revenus supplémentaires ont été comptabilisés pour la location du bâtiment en question (212.4470.09).
10. La participation communale aux traitements des enseignants, facturée par le Canton, est plus élevée que prévue.
11. Des correctifs rétroactifs pour des élèves scolarisés dans d'autres communes (Ardon et Conthey) ont été imputés dans les comptes 2024. De même, la commune a facturé un montant de Fr. 24'300.- pour des frais d'écologie d'enfants scolarisés sur la commune sans y avoir leur domicile (212.4612.03).
12. La participation communale pour le cycle d'orientation est supérieure au budget de Fr. 24'644.90 mais en diminution par rapport aux comptes 2023. Après une forte augmentation du nombre d'élèves scolarisés en 2022-2023, on note une légère diminution pour l'année scolaire 2023-2024.
13. Les frais de location du personnel pour l'UAPE dépassent le budget prévu. Ceci s'explique par la nécessité de faire appel à du personnel remplaçant pour des besoins ponctuels. A noter que ces charges sont directement corrélées à la non-utilisation du budget des charges de personnel et que la situation s'est nettement améliorée par rapport à 2023 où le recours à du personnel sur appel avait été encore plus important.
14. Des prestations de conseil externe non prévues au budget ont été nécessaires pour soutenir l'équipe dans le cadre d'une situation de gestion de crise.
15. Les subventions cantonales sur les salaires du personnel de la structure d'accueil sont versées selon les budgets transmis puis l'ajustement (solde) est établi selon les données effectives des comptes. Il y a une année de décalage dans les comptes pour le solde, dans le cas de 2024, la commune a dû rembourser des subventions pour des salaires moins élevés que les budgets en 2023.

	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
Culture, sport et loisirs, église (3)			
17. Equipement espace Johannis 329.3111.12	47'944.00	0.00	9'961.25
18. Sculptures 342.3119.00	25'944.00	0.00	0.00
19. Participation paroisses 350.3632.04	81'556.49	67'560.00	82'295.61

17. Les haut-parleurs et des équipements scéniques ont dû être remplacés à l'espace Johannis.
18. Une sculpture de loup a été achetée et posée sur le rond-point à St-Pierre.
19. La participation de la commune au déficit des paroisses dépasse le budget qui était insuffisant. Le montant dans les comptes 2024 est du même ordre de grandeur que celui des comptes 2023.

	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
Santé (4)			
20. Soins de longues durées (EMS) 412.3634.05	333'457.75	266'900.00	300'008.78
21. Frais de prophylaxie dentaire 433.3636.01	102'024.90	80'000.00	84'267.75
20. Les coûts facturés par les EMS ont été supérieurs à ce qui était prévu au budget 2024. La charge des comptes 2024 est aussi supérieure à celle figurant dans les comptes 2023. Les participations de la commune pour les EMS dépend du nombre de pensionnaires, de la durée de séjour et du niveau de prestations. 21. Les participations de la commune pour les frais de prophylaxie dentaire (soins conservateurs et traitements orthodontiques) dépassent le budget de Fr. 22'024.90. Ces montants sont facturés par l'Association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires à la jeunesse selon les prises en charge effectives.			
	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
Prévoyance sociale (5)			
22. Institutions handicapés 523.3631.07	574'346.07	524'500.00	463'540.99
23. Prest. complémentaires AVS/AI 532.3631.05	260'528.92	239'200.00	234'339.60
24. Subventions salaire struct. d'acc. 5451.4631.04	317'411.80	330'000.00	294'170.85
25. Aide sociale (particip. fact. Canton) 572.3637.08	315'495.45	288'100.00	260'104.23
22. La participation communale pour les frais d'exploitation des institutions pour handicapés est plus élevée que prévu au budget. Cette participation est facturée par le Canton (charge liée). 23. La participation communale pour les prestations complémentaires est plus élevée que prévu au budget. Cette participation est facturée par le Canton (charge liée). 24. Les subventions cantonales sur les salaires du personnel de la structure d'accueil sont versées selon les budgets transmis puis l'ajustement (solde) est établi selon les données effectives des comptes. Il y a une année de décalage dans les comptes pour le solde, et dans le cas de 2024, la commune a dû rembourser des subventions pour des salaires moins élevés que les budgets en 2023. 25. La participation communale pour l'aide sociale est plus élevée que prévu au budget. Cette participation est facturée par le Canton (charge liée). Il s'agit de la charge harmonisée.			
	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
Trafic et télécommunications (6)			
26. Particip entretien routes cantonales 613.3631.10	314'783.50	240'000.00	618'867.15
27. Frais de formation 615.3090.00	15'545.40	3'600.00	0.00
28. Plaques de rues 615.3101.05	16'448.55	5'000.00	3'486.65
29. Cartes CFF 622.3130.13	18'027.15	0.00	303.05
26. Le montant de la participation pour l'entretien des routes cantonales (613.3631.10) a dépassé le budget de Fr. 74'783.50. Ce dépassement provient de deux éléments qu'on peut distinguer ainsi : -La facture du Canton pour l'entretien des routes cantonales s'est élevée à Fr. 286'843.85 pour le budget prévu de Fr. 240'000.- ; -Les autres coûts concernent aussi des factures émises par le Canton, mais il s'agit de l'entretien de routes cantonales en intérieur de localité. 27. En plus de formation prévue, des frais de dédit ont été versés suite à l'engagement d'un nouveau collaborateur. 28. Le dépassement du budget pour l'achat des plaques de rues et numéros de maisons est dû au fait que la livraison n'avait pas pu se faire en 2023 (exercice avec un budget de Fr. 20'000.- dont seulement Fr. 3'486.65 avaient été utilisés). 29. Suite au changement intervenu pour la vente de cartes journalières CFF, le montant a été négligé au budget puisque les charges sont désormais plus que couvertes par les revenus correspondants (622.4250.00).			
	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
Protection de l'environnement et aménagement du territoire (7)			
30. Assistance, support informatique 710.3133.00	17'804.99	0.00	19'190.01
31. Assistance, support informatique 7200.3133.00	15'285.04	0.00	41.23
32. Entretien réseau eaux usées 7200.3143.01	178'850.41	80'000.00	21'247.57
33. Transport et évacuation boues STEP 7201.3130.36	197'195.26	98'000.00	90'365.16
34. Entretien ouvrages eaux claires 741.3142.00	59'015.45	40'000.00	26'067.50

35. Entretien torrents, bisses et rivières 741.3142.01	480'587.00	250'000.00	286'880.45
36. Surveillance des falaises 745.3132.08	17'785.00	0.00	103'124.45

30. Le budget total du support informatique figure sous la section 022 Service généraux. En 2024 des coûts de Fr. 14'880.- ont été nécessaires pour le paramétrage de la nouvelle facturation des taxes eau potable / eaux usées.
31. Explication identique que pour le point 31.
32. Le budget pour l'entretien du réseau et des installations d'eaux usées est dépassé de Fr. 98'850.41, en cause principalement :
- Les travaux d'entretien du réseau sur la RC 501 à St-Pierre-de-Clages n'étaient pas budgétés à part (c'est-à-dire pas de ventilation de la partie eaux usées au budget) pour le projet de sécurisation de l'arrêt de bus (environ Fr. 30'000.-) ;
 - Une entreprise a facturé des prestations datant de 2022 et 2023 pour environ Fr. 50'000.-.
33. Les coûts de transport et d'évacuation des boues pour de la STEP dépassent le budget en raison d'une panne de la presse à vis. Cette pièce a dû être commandée pour être remplacée et entre temps (de mai à novembre), les boues ont dû être évacuées à Nendaz pour leur traitement ce qui a induit des coûts supplémentaires.
34. Les travaux de curage, en particulier pour les dépotoirs de la Siseranche se sont révélés être plus importants que prévus.
35. L'important dépassement du budget pour l'entretien des torrents et rivières à pour cause les orages et crues de l'été 2023. Ces événements ont nécessité des travaux d'urgence pour la réfection des seuils et enrochements. Les travaux se sont poursuivis sur l'exercice 2024. Ces charges donnent droit à des subventions cantonales.
36. Le montant de Fr. 17'785.-, non prévu au budget 2024, concerne les prestations effectuées par un bureau d'étude pour la surveillance des falaises. Les prestations en question sont celles de l'année contrairement au montant qui figure dans les comptes 2023 (2019 à 2023) elles donnent droit à des subventions cantonales.

	Compte 2024	Budget 2024	Compte 2023
Economie publique (8)			
37. Charges de transfert 812.36	12'287.25	0.00	0.00
38. Subvention agriculteurs 815.3637.09	11'134.00	0.00	655.00
39. Société de développement taxes séj. 840.3612.02	175'359.30	0.00	183'824.35
40. Bonus à la rénovation 850.3637.06	94'849.60	70'000.00	60'316.00

37. La commune a dû participer, sans que cela n'ait pu être prévu au budget, aux coûts financiers pour la lutte contre la flavescence dorée et contre le feu bactérien.
38. Les subventions aux agriculteurs versées en 2024 étaient prévues au budget 2023.
39. Les charges (et les revenus) liées aux taxes de séjour n'avaient pas été portées au budget pour des raisons d'évaluation. Ces montants se compensent en grande partie, cela n'influence donc pas le résultat. L'ordre de grandeur des comptes 2023 est confirmé. Les charges 2024 sont à mettre en relation avec les revenus (840.4039.00).
40. Les bonus à la rénovation versés ont été plus importants que prévu. Il s'agit des montants effectifs versés du 01.01.2024 au 31.12.2024.

Services autofinancés

Financement spécial	01.01.2024	31.12.2024	Variation	Remarque
Déchets	190'087.48 CHF	151'537.62 CHF	-38'549.86 CHF	Bénéfice du service 2024 par financement spécial
Eau potable	-832'305.50 CHF	-970'358.66 CHF	-138'053.16 CHF	Bénéfice du service 2024 par financement spécial
Irrigation	-26'555.04 CHF	-88'423.96 CHF	-61'868.92 CHF	Bénéfice du service 2024 par financement spécial
Eaux usées	1'351'755.38 CHF	1'047'749.38 CHF	-304'006.00 CHF	Amortissement du déficit (2016) Le déficit 2024* a été imputé au ménage communal

Détail eaux usées

	Déficit 2024
Eaux usées	58'793.51 CHF
STEP	597'414.65 CHF
Déficit* 2024 E.U	656'208.16 CHF

Finances et impôts

Le total des revenus du dicastère Finances et impôts est en augmentation par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023.

Les recettes fiscales qui figurent dans les comptes tiennent compte des variations observables sur les années antérieures une fois les taxations définitives connues. Les provisions sont étudiées et ajustées sur la base des recettes effectives des années précédentes. L'augmentation de la population influence également favorablement les revenus fiscaux des personnes physiques.

Remarques sur les revenus par catégorie :

910 Impôts des personnes physiques

Ces revenus sont nettement supérieurs à l'estimation prudente du budget 2024 et en augmentation par rapport aux comptes 2023.

911 Impôts des personnes morales

Ces revenus sont supérieurs à l'estimation prudente du budget 2024 mais en légère diminution par rapport aux comptes 2023.

919 Autres impôts

Cette section a subi quelques reclassements, notamment pour les impôts sur les bénéfices en capital et les impôts sur les mutations. Ces deux natures ont été imputées à la section 910 Impôts des personnes physiques.

930 Péréquation financière

Le versement de la péréquation financière intercommunale est au-dessus du budget de Fr. 15'239.-.

950 Quotes-parts, autres

Cette section a subi quelques reclassements, notamment pour l'impôt sur les gains immobiliers, les successions et donations et l'impôt sur les chiens. Ces éléments ont été reclassés dans la section 910 Impôts des personnes physiques.

961 Intérêts

Des intérêts sur les liquidités de la commune ont été générés pour un montant total de Fr. 36'579.86. Ce montant n'était pas prévu au budget 2024 et il est inférieur aux comptes 2023 d'une part à cause de la baisse des taux d'intérêts offerts par les institutions bancaires et d'autre part parce que les liquidités disponibles se sont réduites.

Les produits des intérêts de retard sont nettement supérieurs au budget 2024 et aux comptes 2023. Le parallèle avec la hausse des revenus fiscaux peut être établi.

Les produits des intérêts sur créances et C/c ont diminué et sont du même ordre de grandeur qu'en 2023 en raison d'un remboursement d'emprunt par Genedis qui a versé des dividendes plutôt que des intérêts.

963 Immeubles et titres du patrimoine financier

La commune a reçu un montant de Fr. 145'920.69 comme premier acompte (sur deux) de dédommagement pour sa sortie de l'association de l'ancien hôpital de Gravelone.

Remarques sur les charges :

919 Autres impôts

Suite au reclassement mentionné ci-dessus (Remarques sur les revenus), seules les charges pour imputations internes des déficits du service des eaux usées figurent dans cette section.

961 Intérêts

Les charges d'intérêts sont supérieures aux comptes 2023 et budget 2024 du fait de l'augmentation des provisions pour pertes sur débiteurs.

963 Immeubles et titres du patrimoine financier

Les réévaluations du patrimoine financier concernent le reclassement des actions TéléOvronnaz, transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier. L'amortissement de la participation était prévu au budget dans le patrimoine administratif.

Synthèse des reclassements à des fins de comparaison :

Avant	Reclass. impôts synthèse pour comparaison	Compte 2024	Budget 2024	Dès 2024
4010.01 / 911	Impôts sur les bénéfices de liquidation	7'330.75 CHF	4'000.00 CHF	4000.01 / 910
4022.01 / 919	Impôts sur les gains de loterie	0.00 CHF	0.00 CHF	4022.01 / 910
4022.02 / 919	Impôts sur les bénéfices en capital	337'362.10 CHF	200'000.00 CHF	4022.02 / 910
4023.00 / 919	Impôts sur les mutations	334'826.75 CHF	320'000.00 CHF	4023.00 / 910
		672'188.85 CHF	520'000.00 CHF	
4022.00 / 950	Impôts sur les gains immobiliers	271'890.85 CHF	300'000.00 CHF	4022.00 / 910
4024.00 / 950	Impôts sur les successions et donations	75'088.05 CHF	70'000.00 CHF	4024.00 / 910
4033.00 / 950	Impôts sur les chiens	60'900.00 CHF	60'000.00 CHF	4033.00 / 910
		407'878.90 CHF	430'000.00 CHF	
	En plus dans la section 910	1'087'398.50 CHF		
	Total des positions au budget	954'000.00 CHF		
	En moins dans la section 911	7'330.75 CHF		
	En moins dans la section 919	672'188.85 CHF		
	En moins dans la section 950	407'878.90 CHF		
	Total en moins sections 911 / 919 / 950	1'087'398.50 CHF		

Investissements

Pour l'exercice 2024, les principaux investissements sont les suivants :

Investissements nets supérieurs à 100'000.-

- Nouvelle GED (Gestion Electronique des documents), programme informatique d'archivage
- Travaux de transformation, bâtiment communal (suite)
- Travaux de transformation, nouvelle crèche (suite)
- Participation frais de construction des routes cantonales, notamment RC 501 à St-Pierre-de-Clages
- Réservoirs et conduites, ultrafiltration (chambre et conduite Croix de Loutze)
- Travaux de sécurisation des rivières et torrents (sécurisation)
- Tronçon naturel du St-André
- Protection chutes de pierres à Némiaz, ravines et dépotoir (suite des travaux en 2025)

Investissements nets compris entre 50'000.- et 99'999.99

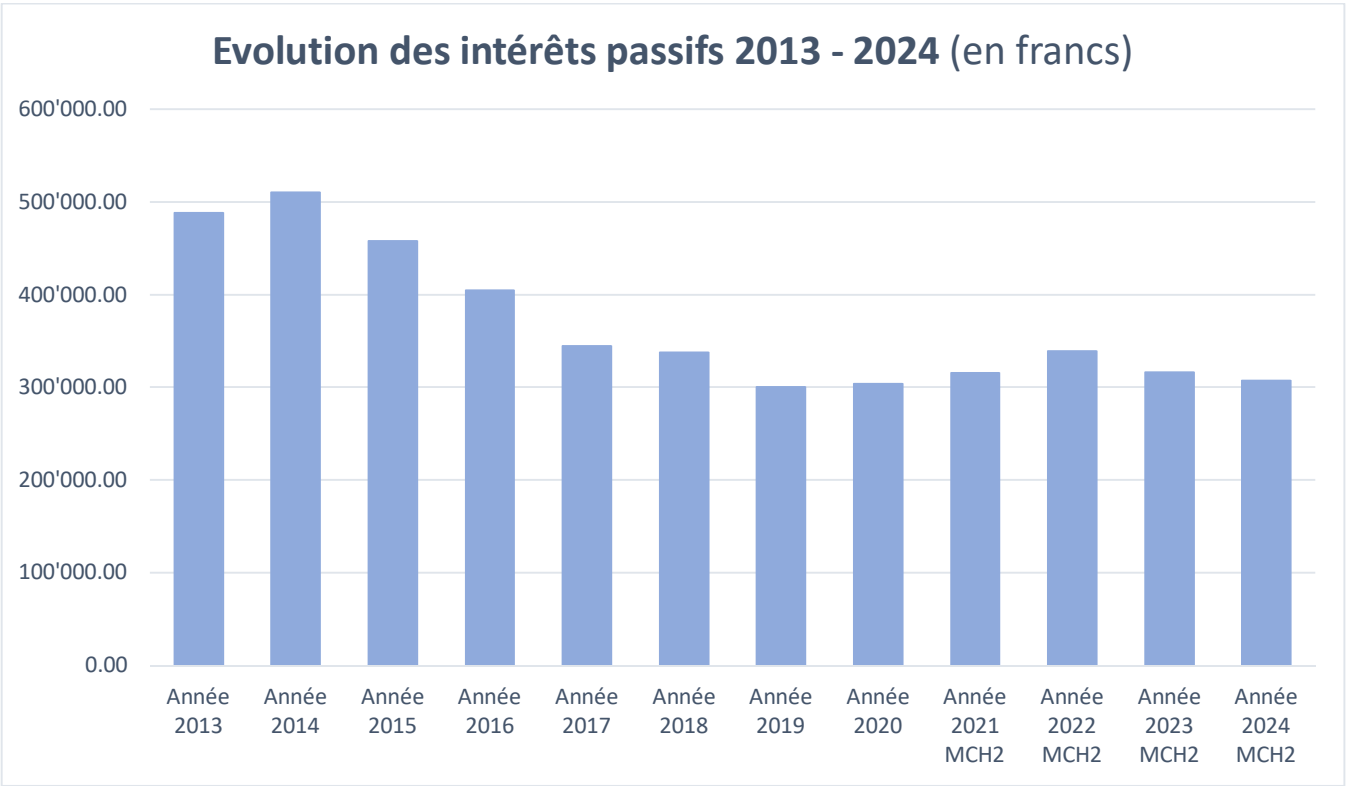
- Nouvel ecopoint à St-Pierre-de-Clages
- Travaux de sécurisation du St-André (suite)
- Canalisations et conduites irrigation, prise d'eau Némiaz et prestations techniques filtres

Remarques

- Actions TéléOvronnaz :
Dans les comptes 2024, figure une recette d'investissement qui provient du transfert de l'actif (participation au capital-actions) du patrimoine administratif au patrimoine financier.
La majorité des actions n'étant pas entre les mains de collectivités publiques, le classement au patrimoine financier s'impose.

Les intérêts passifs

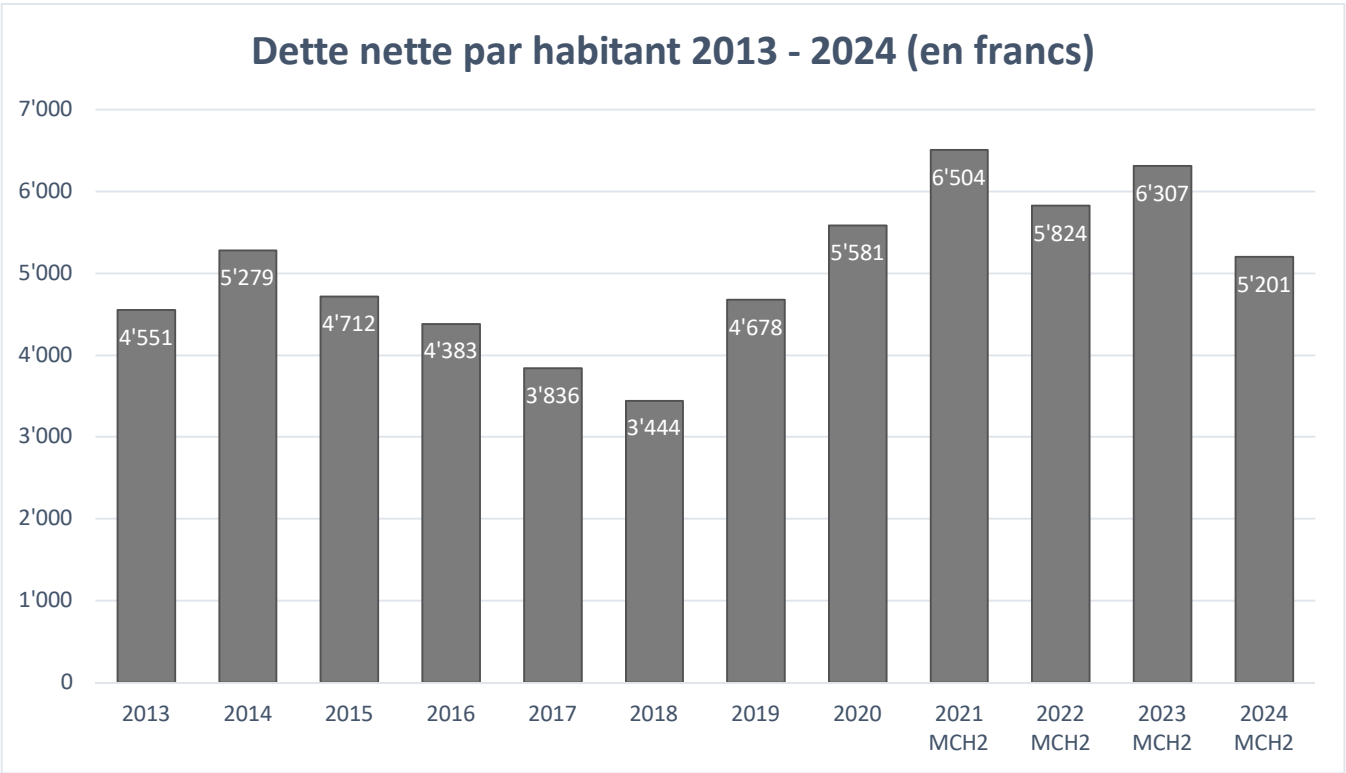
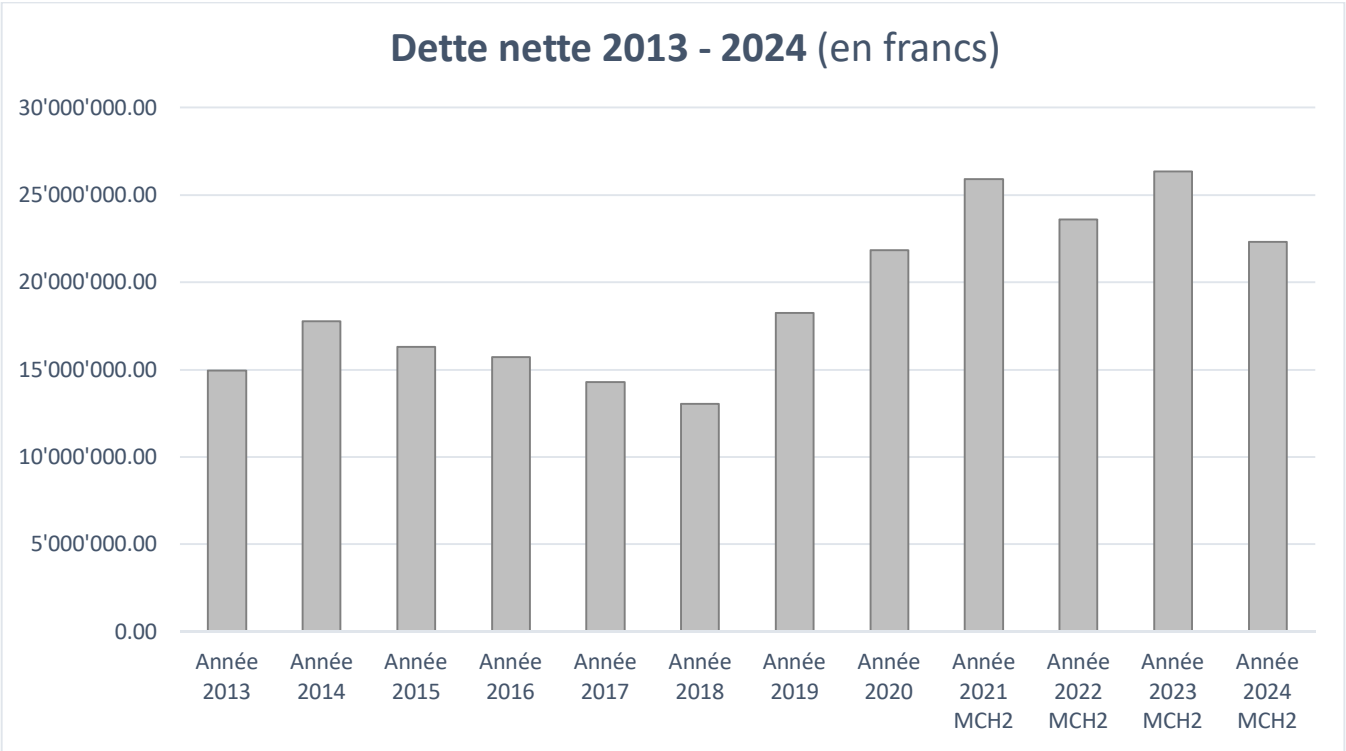
Année	Montant (CHF)
2013	488'223.91
2014	510'397.96
2015	457'427.31
2016	404'321.16
2017	344'421.01
2018	337'330.52
2019	300'241.80
2020	303'865.34
2021	315'251.80
2022	338'914.92
2023	316'447.00
2024	307'310.60



Les intérêts passifs ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent. L'endettement a également diminué. Depuis 2019, les charges d'intérêts peuvent être considérées comme stables.

Pour l'année 2024, le taux moyen annualisé des dettes à long terme était de 0.78%, ce dernier peut être considéré comme très favorable.

Endettement net



	2023	2024	Variation
Endettement net	26'350'616.40	22'318'896.97	-15.30%
Nombre d'habitants	4'178	4'291	2.70%
Endettement net par habitant	6'307	5'201	-17.54%

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF	16'910'138.39	17'594'685.00
Revenus financiers	+ CHF	20'569'708.95	18'803'865.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	3'659'570.56	1'209'180.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'659'570.56	1'209'180.00
Amortissements planifiés	- CHF	2'714'622.00	2'647'150.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	391'483.03	304'006.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	54'110.22	920'331.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	119'361.25	118'700.00
Attributions au capital propre	- CHF	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	940'345.00
Excédent de revenus	= CHF	488'214.50	1'985'243.49

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	7'364'693.30	3'257'100.00
Recettes	- CHF	959'647.05	1'762'250.00
Investissements nets	= CHF	6'405'046.25	1'494'850.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'659'570.56	1'209'180.00
Investissements nets	- CHF	6'405'046.25	1'494'850.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	2'745'475.69	285'670.00
Excédent de financement	= CHF	-	3'986'102.78

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	4'795'320.23	5'227'450.00	4'898'700.05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	4'002'002.50	5'062'365.00	4'966'324.16
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	2'564'019.15	2'459'850.00	2'416'812.58
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	391'483.03	304'006.00	545'861.29
36 Charges de transferts	CHF	7'345'337.15	7'058'370.00	7'443'478.23
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	15'135.00
Total des charges d'exploitation	CHF	19'098'162.06	20'112'041.00	20'286'311.31
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	13'630'748.77	12'410'000.00	15'315'046.78
41 Patentes et concessions	CHF	11'062.65	7'700.00	11'102.20
42 Taxes	CHF	3'652'836.11	3'650'650.00	3'852'492.55
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	54'110.22	920'331.00	49'000.00
46 Revenus de transferts	CHF	1'844'896.59	1'983'365.00	2'407'966.15
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	15'135.00
Total des revenus d'exploitation	CHF	19'193'654.34	18'972'046.00	21'650'742.68
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		95'492.28	-1'139'995.00	1'364'431.37
34 Charges financières	CHF	316'447.00	351'000.00	333'110.60
44 Revenus financiers	CHF	709'169.22	550'650.00	953'922.72
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	392'722.22	199'650.00	620'812.12
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		488'214.50	-940'345.00	1'985'243.49
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	488'214.50	-940'345.00	1'985'243.49

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2023

Etat 31.12.2024

1	Actif	45'431'130.39	43'313'214.95
	Patrimoine financier	13'283'832.19	12'669'914.75
100	Disponibilités et placements à court terme	5'321'823.31	4'041'412.78
101	Créances	6'672'760.69	6'134'477.21
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	1'216'758.19	2'189'534.76
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	232'000.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	72'490.00	72'490.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	32'147'298.20	30'643'300.20
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	28'584'996.20	27'414'998.20
142	Immobilisations incorporelles	156'300.00	143'900.00
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	2'050'602.00	1'745'902.00
146	Subventions d'investissement	1'355'400.00	1'338'500.00
2	Passif	45'431'130.39	43'313'214.95
	Capitaux de tiers	39'634'448.59	34'988'811.72
200	Engagements courants	1'865'514.00	2'411'921.03
201	Engagements financiers à court terme	6'816.05	3'338.60
204	Passifs de régularisation	6'682'188.88	2'667'339.08
205	Provisions à court terme	615'400.00	797'300.00
206	Engagements financiers à long terme	28'990'000.00	27'680'000.00
208	Provisions à long terme	130'585.40	130'585.40
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'343'944.26	1'298'327.61
	Capital propre	5'796'681.80	8'324'403.23
29	Capital propre	5'796'681.80	8'324'403.23

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		1'985'243.49
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	2'568'222.33
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	545'861.29
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	49'000.00
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	85'572.60
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire		5'135'899.71
	Dépenses d'investissements		
50	Immobilisations corporelles	-	2'533'298.48
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	161'106.79
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	38'672.60
56	Propres subventions d'investissement	-	134'509.75
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
	Recettes d'investissements		
60	Transferts au patrimoine financier	+	5'400.00
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	257'800.00
63	Subventions d'investissement acquises	+	1'454'590.69
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-1'149'796.93
	Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024	
100	Disponibilités et placements à court terme	5'321'823.31	4'041'412.78
101	Créances	6'672'760.69	6'134'477.21
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	1'216'758.19	2'189'534.76
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	232'000.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	72'490.00	72'490.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	1'865'514.00	2'411'921.03
201	Engagements financiers à court terme	6'816.05	3'338.60
204	Passifs de régularisation	6'682'188.88	2'667'339.08
205	Provisions à court terme	615'400.00	797'300.00
206	Engagements financiers à long terme	28'990'000.00	27'680'000.00
208	Provisions à long terme	130'585.40	130'585.40
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'343'944.26	1'298'327.61
	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-5'266'513.31
29	Capital propre	5'796'681.80	8'324'403.23
	Variation des liquidités et placements à court terme		-1'280'410.53
100	Disponibilités et placements à court terme	5'321'823.31	4'041'412.78
			-1'280'410.53

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	1'722'335.28	117'523.85	1'833'650.00	132'550.00	1'780'583.50	123'138.98
1	Ordre et sécurité publics, défense	1'261'075.49	204'280.28	1'277'780.00	203'320.00	1'365'000.50	300'481.30
2	Formation	4'981'790.71	670'325.05	5'189'545.00	639'940.00	5'211'410.05	778'841.10
3	Culture, sports et loisirs, église	1'096'441.70	76'342.00	1'173'770.00	67'100.00	1'148'073.63	84'942.40
4	Santé	782'067.49	-	779'850.00	-	869'285.09	-
5	Prévoyance sociale	2'828'055.76	1'072'171.80	3'147'045.00	1'182'600.00	2'949'808.22	1'005'250.55
6	Trafic et télécommunications	2'083'121.77	148'297.85	2'072'045.00	134'500.00	1'846'488.16	161'406.93
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'452'745.49	2'737'939.62	3'640'441.00	2'967'711.00	3'811'217.06	3'407'106.18
8	Economie publique	917'485.48	489'201.39	818'005.00	295'475.00	878'891.36	427'681.60
9	Finances et impôts	1'010'485.50	15'107'737.33	732'410.00	14'101'000.00	1'609'372.50	17'166'524.52
Total des charges et des revenus		20'135'604.67	20'623'819.17	20'664'541.00	19'724'196.00	21'470'130.07	23'455'373.56
Excédent de charges			-		940'345.00		-
Excédent de revenus		488'214.50		-		1'985'243.49	

Compte de résultats selon les natures		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel		4'795'320.23		5'227'450.00		4'898'700.05	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		4'002'002.50		5'062'365.00		4'966'324.16	
33 Amortissements du patrimoine administratif		2'564'019.15		2'459'850.00		2'416'812.58	
34 Charges financières		316'447.00		351'000.00		333'110.60	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		391'483.03		304'006.00		545'861.29	
36 Charges de transferts		7'345'337.15		7'058'370.00		7'443'478.23	
37 Subventions redistribuées		-		-		15'135.00	
38 Charges extraordinaires		-		-		-	
39 Imputations internes		720'995.61		201'500.00		850'708.16	
40 Revenus fiscaux			13'630'748.77		12'410'000.00		15'315'046.78
41 Patentes et concessions			11'062.65		7'700.00		11'102.20
42 Taxes			3'652'836.11		3'650'650.00		3'852'492.55
43 Revenus divers			-		-		-
44 Revenus financiers			709'169.22		550'650.00		953'922.72
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			54'110.22		920'331.00		49'000.00
46 Revenus de transferts			1'844'896.59		1'983'365.00		2'407'966.15
47 Subventions à redistribuer			-		-		15'135.00
48 Revenus extraordinaires			-		-		-
49 Imputations internes			720'995.61		201'500.00		850'708.16
Total des charges et des revenus		20'135'604.67	20'623'819.17	20'664'541.00	19'724'196.00	21'470'130.07	23'455'373.56
Excédent de charges			-		940'345.00		-
Excédent de revenus		488'214.50		-		1'985'243.49	

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	3'419'500.00	-	115'000.00	-	356'385.25	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	81'911.20	35'221.82
2	Formation	-46'038.75	36'975.00	37'100.00	-	38'672.60	-
3	Culture, sports et loisirs, église	-	3'240.00	-	-	-	-
4	Santé	-	-	-	-	-	-
5	Prévoyance sociale	2'110'500.00	-	50'000.00	-	105'500.00	-
6	Trafic et télécommunications	218'467.40	11'200.00	350'000.00	175'000.00	158'987.05	5'400.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'586'523.62	907'602.25	2'345'000.00	1'447'250.00	1'968'089.50	1'384'648.87
8	Economie publique	75'741.03	629.80	360'000.00	140'000.00	158'042.02	292'520.00
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		7'364'693.30	959'647.05	3'257'100.00	1'762'250.00	2'867'587.62	1'717'790.69
Excédent de dépenses			6'405'046.25		1'494'850.00		1'149'796.93
Excédent de recettes		-		-		-	

Compte des investissements selon les natures		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles		7'184'433.22		2'905'000.00		2'533'298.48	
51 Investissements pour le compte de tiers		-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles		145'295.98		135'000.00		161'106.79	
54 Prêts		-		-		-	
55 Participations et capital social		-46'038.75		37'100.00		38'672.60	
56 Propres subventions d'investissement		81'002.85		180'000.00		134'509.75	
57 Subventions d'investissement redistribuées		-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier			11'200.00		-		5'400.00
61 Remboursements			-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles			-		-		257'800.00
63 Subventions d'investissement acquises			945'207.05		1'762'250.00		1'454'590.69
64 Remboursement de prêts			3'240.00		-		-
65 Transferts de participations			-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres			-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer			-		-		-
Total des dépenses et des recettes		7'364'693.30	959'647.05	3'257'100.00	1'762'250.00	2'867'587.62	1'717'790.69
Excédent de dépenses			6'405'046.25		1'494'850.00		1'149'796.93
Excédent de recettes		-		-		-	

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles

OGFCo, art. 81 et 82

[illegible]

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Recettes brutes 2023 selon outil indicateur : CHF 19'902'823.56 x 3.75 % = 746'355.88 => Valeur la plus basse

Recettes brutes 2024 selon outil indicateur : CHF 22'604'665.40 x 3.75 % = 847'674.95

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire

OGFCo, art. 83 et 84

[illegible]

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2023	2024	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	193.3%	145.7%	168.1%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	57.1%	446.7%	116.4%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2023	2024	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.3%	0.0%	0.2%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2023	2024	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	155.1%	133.2%	143.5%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2023	2024	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	31.3%	14.3%	23.5%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2023	2024	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	14.6%	11.8%	13.1%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2023	2024	Moyenne
Dette nette I par habitant	6307	5201	5747

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	18.4%	22.7%	20.7%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2023	2024	
1. Taux d'endettement net (I1)	193.32%	145.73%	168.14%
	mauvais	suffisant	mauvais
2. Degré d'autofinancement (I2)	57.14%	446.68%	116.42%
	récession	haute conjoncture	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.31%	0.01%	0.15%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	155.07%	133.23%	143.46%
	mauvais	moyen	moyen
5. Proportion des investissements (I5)	31.29%	14.29%	23.47%
	eff. d'inv. très élevé	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. élevé
6. Part du service de la dette (I6)	14.55%	11.76%	13.07%
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	6307	5201	5747
	endettement très important	endettement très important	endettement très important
8. Taux d'autofinancement (I8)	18.39%	22.74%	20.70%
	moyen	bon	bon

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2024 à l'Assemblée primaire de la commune de Chamoson

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Chamoson, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Chamoson, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement de la commune de Chamoson est considéré comme très important et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la commune de Chamoson est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 25 avril 2025

NOFIVAL SA
 ASR 501643



Gaëtan Brigante
 Réviseur agréé
 Réviseur responsable



Romain De Boni
 Réviseur agréé

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la commune de Chamoson

1. Base légale

L'établissement du compte de la commune de Chamoson se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La commune de Chamoson se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.-

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 20'000.-

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 50'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

En cas de réévaluation, le patrimoine financier doit faire l'objet d'évaluation ultérieure au plus tôt après 5 ans par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.-

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 50'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr 0.-

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 20'000.-

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 20'000.-

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats. Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	5'796'682	2'527'721	-	8'324'403
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-682'982	542'478		-140'504
291	Fonds classés dans le capital propre				-
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	6'479'664	1'985'243		8'464'908

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2059.00	Provision pertes sur débiteurs impôts (ducroire)	300'000			300'000
2059.01	Provision pertes sur débiteurs autres (ducroire)	25'000			25'000
2059.02	Provision pertes sur débiteurs impôts cas spécifiques	120'000	130'000		250'000
2059.03	Provision pertes sur débiteurs autres cas spécifiques	170'400	51'900		222'300
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme		615'400	181'900	-	797'300
Total provisions à long terme		-	-	-	-
Total des provisions		615'400	181'900	-	797'300

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Genedis	976	7	976'000	87'840	976'000	976'000
TéléOvronnaz augm. CA	6'055		580'000	-	257'800	232'000
FMV	3'829		191'450	6'382	1	1
BCVs	40		400	154	1	1
Société anonyme						
Fondation						
Société coopérative						
Divers						
C.O des Deux Rives		28			816'800	769'900

Tableau des garanties

en francs suisses	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
Tennis-Club de Chamoson / Banque Raiffeisen No 7619.31	16'250	-	-16'250
Caveau de Chamoson / Banque Raiffeisen No 5682.49	55'000	50'000	-5'000
FC Chamoson / Banque Raiffeisen Sion-Région 6773363245	65'125	57'125	-8'000
Usine de traitement des ordures UTO /Enevi	12'782'445	16'758'131	3'975'686
(part commune de Chamoson au 31.12.2024 Fr. 396'833.87)			
Total engagements hors bilan	12'918'820	16'865'256	3'946'436

Tableau des immobilisations

Compte N Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires								
1400 Terrains	2'250'691	-	5'400	2'245'291		2'245'291	0%	0.00%
1401 Routes / voies de communication	1'970'600	30'459	-	2'001'059	140'858	1'860'201	7%	7.04%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA	933'001	1'420'959	1'162'110	1'191'850	83'449	1'108'401	7%	7.00%
1403 Autres travaux de génie-civil	5'547'300	592'464	257'259	5'882'506	411'806	5'470'700	7%	7.00%
1404 Bâtiments du PA	17'490'201	356'624	-	17'846'825	1'454'124	16'392'701	8%	8.15%
1405 Forêts PA				-		-	0%	0.00%
1406 Biens meubles du PA	393'203	162'336	35'222	520'317	182'613	337'704	35%	35.10%
1409 Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420 Logiciel du PA	-	105'261	-	105'261	52'661	52'600	50%	50.03%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429 Autres immobilisations incorporelles	156'300	26'302	-	182'602	91'302	91'300	50%	50.00%
144X Prêts				-		-	Selon risque	0.00%
145X Participation capital social	2'050'602	38'673	257'800	1'831'475	85'573	1'745'902	Selon risque	4.67%
146X Subventions d'investissement	1'355'400	134'510		1'489'910	151'410	1'338'500	10%	10.16%
Total comptes ordinaires	32'147'298	2'867'588	1'717'791	33'297'095	2'653'795	30'643'300		

Considérations finales

Avec des investissements correspondant globalement au budget et un résultat au compte de fonctionnement très encourageant, l'exercice 2024 se conclut de façon positive. Le niveau d'endettement reste très important, cependant la commune est en mesure de faire face à ses engagements. Les emprunts ayant été contractés durant une période où les taux d'intérêts étaient bas, les charges d'intérêts restent mesurées.

Les travaux de rénovation du bâtiment communal et la nouvelle crèche arrivent bientôt à leur terme, les décomptes finaux seront établis sur l'exercice 2025.

Durant les années à venir, de nombreux défis restent à relever, principalement la réduction de la dette et la maîtrise des coûts en général.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHAMOSON

Le Président :

Le Secrétaire :

Reynald BLANCHUT

Pascal LUISIER